RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

3R SOLUTIONS
Société par actions simplifiées à Associé unique
Au capital de 5 000 €uros
42 rue Camille Desmoulins
26100 ROMANS SUR ISERE

942 086 232 RCS Romans-sur-Isère

****

PROCES-VERBAL DE
DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 21 MAI 2025

****

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 21 Mai
A 9 heures 00,

Au siège social,

Monsieur Guerric CHARROY, agissant en qualité de Président associé, détenant la totalité des actions composant le capital social,

L'associé unique a statué sur l'ordre du jour suivant :

- **Modification de la date de clôture de l'exercice,**
- **Pouvoirs**

A pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'Associé unique décide de modifier la date de clôture de l'exercice social et de la fixer au 30 septembre de chaque année.

Le premier exercice commencera le jour de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés et se terminera le 30 septembre 2025.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide de modifier l'article 19 des statuts relatifs l'exercice et les comptes sociaux de la façon suivante :

Article 19- Exercice social :

Chaque exercice social a une durée d'une année, qui commence le 1er octobre et finit le 30 septembre de l'année suivante.

Par exception, le premier commencera le jour de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce e des sociétés et se terminera le 30 septembre 2025.

TROISIEME DECISION

L'Associé unique confère tous pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal afin d'accomplir toutes les formalités consécutives aux décisions prises.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures.

De tout ce qui est dessus, a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par le président.

La Présidence

